

RÉSUMÉ DU

TRAITÉ DE WAITANGI

Le Traité a été initialement signé le 6 février 1840. Il a été rédigé en langue maorie et porte le nom de **Te Tiriti o Waitangi**. Voici, en français, les principaux points convenus.

INTRODUCTION

La Reine veut que les dirigeants maoris et les nations de la Nouvelle-Zélande conservent leurs terres et leur indépendance, et souhaite que tout le monde vive en paix. Cet accord vise à avoir un Gouverneur pour ses sujets résidant actuellement en Nouvelle-Zélande et pour ceux qui y viendront à l'avenir.

PREMIÈREMENT **KO TE TUATAHI**

Les dirigeants maoris accordent à la Reine d'Angleterre le droit d'avoir un Gouverneur sur leurs terres pour toujours.

DEUXIÈMEMENT **KO TE TUARUA**

La Reine accepte que les Maoris conservent leur indépendance et leur souveraineté sur toutes leurs terres et sur tout ce qui leur est important. Les dirigeants maoris autorisent la Reine à acquérir des parcelles de terre pour un prix convenu, si le propriétaire souhaite les mettre à disposition.

TROISIÈMEMENT **KO TE TUATORU**

La Reine prendra soin du peuple maori et leur accorde les mêmes droits que le peuple d'Angleterre.

QUATRIÈMEMENT **(PROMESSE VERBALE)**

Le Gouverneur promet de protéger les coutumes maories et toutes les croyances en Nouvelle-Zélande.

